

Penser à l'entretien de votre installation d'assainissement non collectif !

Pour qu'une installation d'assainissement non collectif puisse fonctionner correctement, il est nécessaire de penser à faire réaliser son entretien. L'entretien consiste à faire vidanger régulièrement, en moyenne tous les 4 ans, les différentes fosses présentes sur les installations. Un entretien régulier permet d'augmenter également la durée de vie des ouvrages !

Le SPANC du .S.I.A.E.P.A. de la Vallée de l'Isle propose une prestation Entretien des installations d'Assainissement Non Collectif. En effet, la collectivité a passé un contrat de prestations avec une entreprise permettant de proposer aux usagers des tarifs très compétitifs grâce à la mise en place de bons de commandes groupés. L'objectif du syndicat étant de proposer une prestation de qualité avec une traçabilité des déchets à un tarif de groupe négocié au plus juste !



Pour passer commande, il est nécessaire de signer une convention (ou bon de commande) avec le syndicat. La convention est disponible sur le site internet www.siaepavi.fr.

Le calendrier des interventions pour l'année 2016 est le suivant :

Délai d'inscription de l'utilisateur (date de réception de la convention signée au SIAEPAVI)	Intervention de l'entreprise : A partir de la dernière semaine du trimestre
Jusqu'au 31/05/2016	sem 25, à partir du 20/06/2016
Jusqu'au 31/08/2016	sem 38, à partir du 19/09/2016
Jusqu'au 30/11/2016	sem 50, à partir du 12/12/2016

Prestations proposées	Tarif € TTC
Frais de dossier pour prestations entretien ANC	gratuit
Prestation de base pour une fosse de 4 000 l	180,00 €
Plue-value pour une longueur de tuyau > 30 m par tranche de 10 m	12,00 €
Plue-value pour un volume de fosse > 4 000 l par tranche de 1000 l	36,00 €
Plue-value pour dégagement des ouvrages	60,00 €
Minimum si déplacement pour rien	60,00 €